

*Questions orales*

Comment le ministre peut-il dire qu'il y a de plus en plus de services et de canaux de télévision au Cap-Breton? Radio-Canada est le seul réseau qui s'étende au Cap-Breton. De toute façon, qu'est-ce qu'il en sait? Il n'est jamais au Canada.

• (1440)

Je voudrais lui rappeler que la station de Sydney va fermer. Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à créer deux catégories de Canadiens? Peut-il admettre le fait que les habitants du Cap-Breton et des autres régions du pays ne veulent pas être traités en citoyens de seconde zone?

[Français]

**L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications):** Monsieur le Président, je suis certain que dans la région de Sydney, comme dans les autres régions du Canada, par rapport à 1984, il y a plus de canaux de télévision. Il y a plus de possibilités pour les gens de Sydney de voir la télévision, parce qu'il y a plus de services de télévision, des services spécialisés qu'il n'y avait pas auparavant. Cette fragmentation de la population autour de différents canaux de télévision amène une baisse des revenus publicitaires de la Société Radio-Canada. Dans la région de Sydney, comme ailleurs, la Société Radio-Canada continuera à offrir des services comme elle en offre à tous les Canadiens.

[Traduction]

**M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys):** Monsieur le Président, le service de Radio-Canada à Sydney aura de la chance s'il lui reste encore un car de reportage. Le problème, c'est qu'on ne se préoccupe pas des services à la population. Le gouvernement diminue systématiquement le budget de Radio-Canada, obligeant ainsi la Société à réduire ses opérations et sa programmation jusqu'au point où il lui sera possible de la privatiser.

Pourquoi le gouvernement n'admet-il pas qu'il se soucie peu des gens, qu'il se fiche des intérêts et du bien-être des Canadiens et qu'il ne cherche qu'à se débarrasser de Radio-Canada?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, mon honorable ami dit que le gouvernement diminue systématiquement le budget de Radio-Canada. Il se trompe du tout au tout.

Le gouvernement a systématiquement augmenté ses contributions à Radio-Canada tous les ans depuis qu'il est au pouvoir. Le gouvernement verse à Radio-Canada un montant forfaitaire supérieur à un milliard de dollars par an.

Comme le ministre l'a dit, la Société n'a pas réalisé les recettes publicitaires projetées. C'est d'ailleurs le cas de la station privée de Sydney, de CJOH, de CFTO et de toutes les autres stations du Canada. Tout cela est dû à la période économique difficile que nous traversons.

Les mesures prises par le gouvernement n'ont pas pour but de réduire l'importance de Radio-Canada. Elles visent à renforcer l'économie. Une fois que cela sera fait, nous pourrions en faire davantage pour Radio-Canada, de façon que la Société puisse continuer à jouer son important rôle de renforcement de l'unité nationale.

\* \* \*

**LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU**

**Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Au printemps de 1989, déjà, le gouvernement promettait aux Canadiens des dispositions législatives plus sévères en matière de contrôle des armes à feu. Depuis le geste posé en décembre 1989 par Marc Lépine, cette question intéresse maintenant directement les femmes. Pourtant, le gouvernement n'a encore rien fait, si ce n'est que la ministre de la Justice, qui se dit féministe, a mis de côté son propre projet de loi.

À la veille du premier anniversaire du massacre survenu il y a un an à Montréal, les Canadiennes demandent que des mesures soient prises en matière de contrôle des armes à feu. Elles veulent que le gouvernement agisse maintenant. Qu'est-il advenu de la promesse faite?

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, si la députée était au courant des mesures que j'ai présentées à la Chambre des communes au mois de juin de cette année, elle constaterait que l'initiative prise en matière de contrôle des armes comportait trois volets: le projet de loi C-80, des modifications au Code criminel du Canada, ainsi que le recours proposé à des pouvoirs de réglementation. Cette dernière mesure prévoyait l'exercice de certains pouvoirs existants, ainsi que d'autres pouvoirs qui seraient conférés en vertu du projet de loi C-80. Il y avait aussi, troisièmement, la proposition visant à mettre sur pied un conseil consultatif national sur les armes à feu, qui serait chargé de me fournir un plan de mise en oeuvre des dispositions relatives aux cours d'apprentissage du maniement des armes à feu, dispositions qui sont prévues dans le Code criminel du Canada depuis 1978, mais qui n'ont jamais fait l'objet d'une proclamation. Ce conseil sera aussi chargé de me fournir des avis quant aux critères pouvant servir à donner suite aux suggestions faites par les étudiants de l'École polytechnique, et confirmées par la Fédération canadienne des municipalités,